



# Changement de régime ?

## Introduction



### Présidence

Le 20 juin dernier se tenait à la direction générale un groupe de travail (GT) dédié au régime indemnitaire. Présidé par le chef de service (M. Thillier), ce GT était pour l'administration l'occasion de présenter les fruits de la (très/trop ?) longue réflexion de l'évolution du régime indemnitaire (RI) des services à vocation nationale créés par le Plan Stratégique Douanier (PSD).



### Forte attente

SOLIDAIRES Douanes et les collègues concernés attendaient beaucoup de cette rencontre, d'autant que le sujet avait, à maintes reprises et dans diverses instances, été déjà évoqué sans réponse concrète de l'administration.

Nous nous étonnions en effet que l'adaptation du RI de ces nouveaux services n'ait pas été pensée en amont de leur création<sup>1</sup> ! Certainement trop logique...



### 2 options possibles

Après le rappel du contexte anxiogène qui plane tel un vautour autour du RI douanier (audit en cours de la Cour des Comptes, RIFSEEP<sup>2</sup> applicable à horizon 2019...), M. Thillier a expliqué la méthode, sachant que 2 options étaient possibles :

- soit reprendre intégralement le RI douanier (au risque que certains agents y perdent),
- soit trouver une série de mesures qui permettrait de revaloriser les services/fonctions cibles sans dévaloriser les autres.



### Option retenue

C'est bien entendu le second choix qui l'a emporté dans la démarche de l'administration et SOLIDAIRES Douanes ne peut que s'y associer, ne serait-ce qu'au regard de l'incertitude créée auprès des collègues en cas de refonte entière de notre RI. En revanche, il a aussi été précisé qu'aucune des mesures détaillées ci-après n'a reçu la validation côté direction du budget, ce qui laisse perplexe sur la faisabilité de ces dernières...



## L'annonce de mesures encore non budgétées

Trois mesures, qui nous ont été présentées par la chef du bureau A1, composent ce choc de (simplification) revalorisation :

### 1°) La création d'une prime pour les services à vocation nationale et la direction générale.

Cette prime sera d'un montant unique, liée à la résidence indépendamment du grade de l'agent (la prime sera la même pour les trois catégories), et étendue aux services suivants : DG, DRD, SARC, CSRH, SDRF, CSP et SGC (Montreuil uniquement<sup>3</sup>) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (soit 1162 agents).

Elle viendrait pallier le déficit d'attractivité et valoriser la technicité et les compétences, pour mieux garder, sur le moyen et long termes, cette expertise au sein des services. Pas de montant précis.

1 Ce que sait faire l'administration, puisque ce fut récemment le cas pour la création des recettes interrégionales.

2 RIFSEEP : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/nouveau-regime-indemnitaires-rifseep> ou « comment niveler par le bas le régime indemnitaire des fonctionnaires ? »

3 SGC : seuls les agents du SGC **Montreuil** toucheront cette prime ; les collègues qui constitueront les pôles de compétence nationale en province apprécieront ! Solidaires Douanes a remarqué en séance ce différentiel sans plus d'émotion côté administration.

## 2°) La création d'une prime pour les CSDS et CSDSA

À l'instar de la prime précédente, elle sera d'un **montant unique et liée à la fonction** et non aux grades (soit 612 agents).

**Elle viendrait reconnaître l'investissement personnel** et les sujétions horaires que requièrent les missions des CSDS et CSDSA, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pas de montant précis.

**À la simplicité de gestion** évoquée comme raison de l'unicité de cette prime, **nous préférons à SOLIDAIRES Douanes saluer l'équité d'une telle mesure** (peu importe le grade, c'est la fonction qui valorisée), qui plus est lorsque nous est précisé que les CSC sont exclus du dispositif (pour rappel, le CSC2 est à un indice brut de 1021 ...).

Un syndicat des cadres n'a pourtant pas pu s'empêcher de demander « *pourquoi une telle exclusion ?* ». C'est vrai, après tout, il n'y a jamais trop de beurre dans les épinards !

## 3°) L'extension de la prime de responsabilité et d'encadrement à certains encadrants

Cette extension se fera au bénéfice de collègues en charge de service ou de pôle et qui ne touchent aucune prime d'encadrement.

**La liste des services éligibles jusqu'alors était restreinte** (chef ou adjoint dans un bureau de douanes, d'un SRE, les responsables de CISD ou secrétaire général en DR/DI).

**Elle s'étendrait** aux chefs de POC, PAE, BOP-GRH, PLI, des pôles des SCN et des services à vocation nationale évoqués précédemment, ainsi que les chefs de section à la direction générale (soit 198 agents).

**De niveau 1** (soit 148 euros brut par mois), cette prime devrait être effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Combien ?

Si le **montant** de la prime de la mesure n°3 a bien été précisée (148 euros brut par mois), celui **des primes des mesures 1 et 2** (qui sera le même pour les 2 primes) **reste inconnu...**

Ainsi, à la question « *cette prime s'élèverait à combien ?* », le chef de service répond : « *avez en tête l'évolution dont les agents des RI ont bénéficié...* ». Soit 70 € bruts.

Si à SOLIDAIRES Douanes nous sommes convaincus que la fidélisation des agents, et plus globalement **l'attractivité des résidences**, ne sont pas seulement liées à la rémunération des agents, nous sommes tout aussi certains que **70 € bruts représentent une évolution bien trop faible** pour que ce soit significatif aux yeux des agents et que cette revalorisation permette d'atteindre le but recherché...

## Pour conclure

Si l'objet de ce GT n'était pas de broser l'ensemble du régime indemnitaire douanier dans toutes ses spécificités, nous avons tout de même fait le parallèle avec les **grands oubliés de ces mesures**, qui pourtant auraient dû à notre sens, être inclus dans le périmètre de ce GT.

Ainsi, pour éviter les déconvenues RH qu'elle connaît actuellement, il est **primordial que l'administration prenne enfin les devants et anticipe le régime indemnitaire des services récemment créés ou en passe de l'être** (à l'image des services interrégionaux de fiscalité énergétique ou des CODT) ; sans quoi, la fuite des compétences et le manque d'attractivité dans ces services se feront sentir rapidement !

Après de nombreuses interventions électoralistes mal à propos de certaines OS sur tel ou tel service/fonction, SOLIDAIRES Douanes a attiré l'attention de l'administration sur le fait que **ces mesures ne résoudre pas totalement le manque d'attractivité globale des services** et fonctions qui vont en bénéficier, d'autant que le montant suggéré **reste à la merci d'une fin de non-recevoir** du budget.

Sur ce point, **l'arbitrage devrait être rendu courant de l'été et un 2<sup>ème</sup> GT sur le sujet devrait être programmé en septembre** pour entériner (ou non) les mesures évoquées et surtout quantifier cette fameuse prime !

 **Pour SOLIDAIRES siégeaient Edwige Yot et Michaël Faucher. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.**